

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2013

Date de convocation : 09 octobre 2013.

Date d'affichage : 18 octobre 2013.

Nombre de membres :

- en exercice : 15
- présents : 13

L'an deux mille treize, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf octobre deux mille treize, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Pierre SOUIN, Maire.

Étaient présents : M. Philippe CACHEUX, M. Michel GUIHUR, Mme Joëlle MAURY, M. Luc BENOIST, Maires-Adjoints ; M. Dominique FOURNIER, M. Alain VAUCHELLES, Mme Elisabeth CHARLE, Mme Magali GIRON, Mme Marie-Hélène CARABANTES, M. Gilles WISNIEWSKY, M. Jean BARBÉ, M. Bernard LEGRAND, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes excusées: Mmes Marie-Dominique ELAN et Martine GUTTIN, Conseillères Municipales.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène CARABANTES.

Approbation du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2013 :

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 09 septembre 2013 :

Le procès-verbal de la séance du 09 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte rendu de décision prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n°2013-4 en date du 07 octobre 2013 portant conclusion d'une convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France, pour une mission d'accompagnement de la secrétaire de mairie, à compter du 17 octobre 2013, pour un tarif horaire de 33 € TTC à raison de 8 heures par semaine, dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.

2. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France.

Au vu des différents textes réglementaires et des documents transmis (courrier et calendrier), après exposé de Monsieur le Maire qui a rappelé les modalités du contrat « groupe d'assurance statutaire » piloté par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France), sachant que ce contrat court jusqu'au 31 décembre 2014 mais qu'il est amené à être renégocié,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Ile-de-France va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Et

Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au groupe contrat d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2015.

3. Consultation pour la fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) pour 2013.

Le Conseil Municipal, au vu des textes réglementaires et après exposé de Monsieur le Maire qui a notamment rappelé qu'aucun enseignant de l'école de Marcq n'était concerné par cette indemnité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, propose de fixer le taux de base de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) pour l'année 2013 à 234 € par mois.

4. Adhésion de la commune de Saulx-Marchais au SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry.

Le Conseil Municipal,

au vu des textes réglementaires et de la délibération du comité syndical du SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry du 19/09/2013, acceptant l'adhésion de la commune de Saulx-Marchais à compter du 31 décembre 2013,

Monsieur le Maire fait état de la délibération visée ci-dessus et demande aux membres du Conseil de valider l'adhésion.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de Saulx-Marchais au SIVU de la Crèche Intercommunale de Thoiry à compter du 31 décembre 2013.

5. Adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED).

Le Conseil Municipal,

au vu des textes réglementaires, des délibérations et notifications afférentes,

Considérant que le Conseil Municipal de chaque commune adhérente du SIEED dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIEED,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, accepte l'adhésion des communes de Boutigny-Prouais, Havelu et Saint-Lubin-de-la-Haye au SIEED à compter du 31 décembre 2013.

6. Rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2012.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, prend acte du rapport d'activité du Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'année 2012.

7. Point sur l'intercommunalité.

Monsieur le Maire fait état de la proposition du Préfet à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) concernant les communes isolées (Plaisir, Les Clayes-sous-Bois, Villepreux, Coignières, Maurepas) en rappelant que cette proposition va dans le même sens que le souhait formulé par le Conseil Municipal de Marcq. Il fait également part de ses inquiétudes pour le moyen terme concernant l'évolution des intercommunalités vers des regroupements de 200 000 habitants.

Il fait également part de la proposition de M Bernard Joppin, Président de Cœur d'Yvelines et Maire de Neauphle-le Château, pour préparer l'entrée en intercommunalité au 1^{er} janvier 2014 en organisant des réunions de travail d'environ 5 communes pour une vingtaine d'élus à chaque fois. Monsieur le Maire souligne qu'il lui semblerait opportun de proposer pour notre secteur le groupe des cinq communes adhérentes du SIVU de l'Ecole Maternelle Intercommunale.

8. Projet de parrainage par la commune de Marcq, d'un prisonnier tibétain ou d'une commune tibétaine.

Lors de la manifestation « Découverte de la culture tibétaine » qui a eu lieu à Beynes, Marcq et Maule du 24 mars au 15 avril 2012, Madame Monique DORIZON a expliqué la situation catastrophique des Tibétains sur le terrain de la liberté d'expression et celui des droits de l'Homme : cela a permis de prendre conscience de l'urgence d'une action en leur faveur. Monsieur le Maire rappelle qu'à cette occasion il avait été évoqué pour les communes qui le souhaitaient la possibilité de parrainer une commune tibétaine ou un prisonnier politique tibétain. Messieurs Dominique Fournier et Gilles Wisniewsky font part de leurs réserves quant au parrainage d'un prisonnier politique et disent préférer le parrainage d'une commune. Monsieur le Maire dit qu'il comprend leurs réserves, mais qu'il ne faut pas se méprendre sur le terme d'engagement politique sur ce sujet, car il ne s'agit pas de politique partisane (des élus de toutes tendances se sont déjà inscrits dans de tels soutiens) mais de politique au sens premier du terme. Un document de travail sera déposé en mairie pour être consulté par les élus et ce point sera mis à l'ordre du jour et soumis au vote du conseil lors d'un prochain conseil municipal (novembre ou décembre).

9. Informations.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux d'enfouissement de réseaux en cours dans la commune, en précisant qu'ils devraient se terminer au 25 octobre (même si quelques travaux de finition seront peut-être exécutés entre le 28 octobre et 31 octobre 2013).

Monsieur le Maire signale que des travaux importants sur la cloche et le beffroi seront programmés au printemps 2014, et qu'à cette occasion la cloche Jeanne-Henriette sera descendue au niveau du sol pour la première fois depuis 170 ans.

Le Maire
Pierre SOUIN